

Ordonnance sur la base de données référentielles des entreprises et des établissements (OBDR-EE)

du 03.02.2021

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau: **172.830**

Modifié: –

Abrogé: –

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

vu l'article 57 de la Constitution cantonale;

vu la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises du 18 juin 2010 (LIDE);

vu la loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissement ainsi que des bâtiments et logements du 12 septembre 2019 (LBDR);

vu l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements du 30 juin 1993 (OREE);

vu l'ordonnance d'application générale de la loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres du 3 février 2021 (OgB-DR);

sur la proposition du département en charge des finances,

ordonne:

I.**1 Dispositions générales****Art. 1** But et champ d'application

¹ La présente ordonnance fixe les dispositions d'exécution concernant la base de données référentielles des entreprises et des établissements (ci-après: BDR-EE) de la loi sur les bases de données référentielles sur l'harmonisation des registres, des personnes, des entreprises et établissements ainsi que des bâtiments et logements (LBDR).

² La présente ordonnance est applicable:

- a) à la BDR-EE et aux données qu'elle contient;
- b) aux bases de données sources de la BDR-EE;
- c) aux liens entre la BDR-EE et les autres BDR.

³ Les dispositions fédérales demeurent réservées.

2 Données**Art. 2** Typologie des informations contenues dans la BDR-EE

¹ La BDR-EE comprend les éléments suivants détaillés dans l'annexe 1:

- a) le numéro unique d'identification de l'entreprise (IDE);
- b) les informations liées à l'identification de l'entreprise;
- c) les informations légales relatives à l'entreprise émanant du registre du commerce;
- d) les informations de contact de l'entreprise;
- e) les informations permettant d'identifier les personnes membres des organes de l'entreprise;
- f) les informations relatives aux points de présence de l'entreprise;
- g) les informations relatives aux registres sources;
- h) les données de contact de l'adresse source.

Art. 3

¹ La conservation des données des entreprises et établissements enregistrés dans la BDR-EE est faite suivant leur statut:

- a) les données avec le statut "actif" sont disponibles dans la BDR-EE;
- b) les données avec le statut "inactif" sont conservées, dans la mesure de l'effet public d'une base de données source, mais peuvent être éliminées après 10 ans sur décision du CCBDR; une telle élimination donne lieu à l'établissement d'un bordereau.

² L'historique des modifications des données des entreprises et établissements est conservé, dans la mesure de l'effet public d'une base de données source, mais peut être éliminé sans échéance sur décision du CCBDR.

³ Les données de journalisation sont conservées 6 mois; au terme de ce délai, leur élimination donne lieu à un bordereau.

⁴ Sont réservées les dispositions sur la protection des données en lien avec les droits des personnes sur leurs propres données.

3 Base de données sources

Art. 4 Inventaire des bases de données sources actives

¹ La BDR-EE est constituée des bases de données sources actives suivantes:

- a) le registre fédéral d'identification des entreprises (Registre IDE);
- b) les registres valaisans du commerce;
- c) le registre fédéral des entreprises et établissements (REE) tenu sous l'égide de l'office fédéral en charge de la statistique;
- d) le registre cantonal des notaires;
- e) le registre cantonal des avocats;
- f) le registre cantonal des partenaires de la santé;
- g) les registres communaux des contribuables personnes morales et des personnes physiques indépendants;
- h) la base de données source des personnes physiques débitrices ou créancières de l'administration cantonale;
- i) la plateforme informatique fédérale du registre du commerce ZEFIX.

² L'annexe 2 présente les bases de données sources actives ainsi que les responsables ou teneurs de registres associés.

4 Utilisation des données

Art. 5 Confidentialité des données

¹ Les utilisateurs doivent traiter les données de la BDR-EE de manière confidentielle, de surcroît dans le respect du secret de fonction, pour autant qu'elles ne soient pas publiques par le biais d'une base de données source.

II.

Aucune modification d'autres actes.

III.

Aucune abrogation d'autres actes.

IV.

Le présent acte législatif entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Sion, le 3 février 2021

Le président du Conseil d'Etat: Christophe Darbellay

Le chancelier d'Etat: Philipp Spörri

Annexe 1 à l'article 2 alinéa 1 OBDR-EE

(Etat 01.01.2021)

Art. A1-1 Inventaire des données de la BDR-EE

1. Le fichier entreprise

- catégorie (la valeur CHE si l'entreprise possède un numéro IDE vide)
- numéro unique d'identification de l'entreprise (IDE)
- nom
- nom légal
- actif (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non),
- statut d'activité (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- procédures de faillite en cours
- date d'ouverture de la procédure de faillite
- registre maître
- ID maître

2. Les informations de nature légale inscrites au Registre du commerce

- source (valeur LOC.RC)
- ID source
- début de la validité (de l'inscription au registre)
- fin de la validité (de l'inscription au registre)
- nom
- nom légal
- lien adresse légale
- catégorie (la valeur "CHE" si l'entreprise possède un numéro IDE vide)
- numéro IDE
- type d'identifiant local
- catégorie RC (la valeur "CH.RC")
- numéro CH (numéro d'entreprise du RC)
- date d'entrée au registre
- nom additionnel
- catégorie d'entreprise
- identifiant entreprise
- forme juridique
- nom de forme juridique
- code de nomenclature générale des activités économiques (ci-après: Code NOGA)

- date de fondation
- date de radiation
- langue
- commune de siège de l'Office fédérale de la statistique (ci-après: OFS)
- commune de siège nom
- actif (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- statut d'activité (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- les procédures de faillite en cours
- la date d'ouverture de la procédure de faillite
- EstSiège (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstSuccursale (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstEtablissement (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstAdressePP (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstIndéterminé (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- ID technique
- date du transfert de siège (inscription)
- numéro de journal et dates d'inscription de publication
- date des statuts / de modifications des statuts
- date de dissolution

3. Les données relatives à l'adresse légale au siège et aux autres adresses

- ID adresse
- nom
- prénom
- adresse
- rue
- numéro de rue
- numéro de logement
- case postale
- NPA (code postal) suisse
- NPA étranger
- lieu
- localité
- pays
- unité d'acheminement selon nomenclature postale (ci-après: ONRP)
- numéro de rue selon nomenclature postale (ci-après: STRID)
- numéro de bâtiment selon nomenclature postale (ci-après: Hauskey)

- coordonnée X (CH 1903) selon RegBL (ci-après: Coordonnée Xcoord)
- coordonnée Y (CH 1903) selon RegBL (ci-après: Coordonnée Ycoord)
- identificateur fédéral de bâtiment (ci-après: EGID)
- identificateur fédéral d'entrée de bâtiment (ci-après: EDID)

4. Les informations des personnes ayant un lien de nature légale avec l'entreprise

- ID personne
- identifiant source
- nom
- prénom
- prénom usuel
- date de naissance
- sexe
- commune d'origine
- commune de résidence OFS
- localité de résidence
- NPA de résidence
- code de fonction
- nom de fonction
- clé interne BDR-PP
- numéro personnel non signifiant

5. Les données de point de présence

- actif (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- statut d'activité (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- EstSiège (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstSuccursale (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstEtablissement (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstAdressePP (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstIndéterminé (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- ONRP
- STRID
- Hauskey
- coordonnée Xcoord

- coordonnée Ycoord
- EGID
- EDID
- registre maître
- ID maître

6. Les informations des registres sources

- source
- ID source
- début de la validité
- fin de la validité
- nom
- nom légal
- lien de l'adresse légale
- catégorie
- numéro IDE
- type d'identifiant local
- identifiant local
- catégorie RC
- numéro CH
- date d'entrée au registre
- nom additionnel
- catégorie d'entreprise
- identifiant d'entreprise
- forme juridique (code numérique)
- nom de forme juridique
- code NOGA
- date de fondation
- date de radiation
- langue
- commune de siège OFS
- commune de siège nom
- actif (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- statut d'activité (permet de savoir si l'entreprise à cesser son activité ou non)
- les procédures de faillite en cours
- date d'ouverture de la faillite
- EstSiège (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)

- EstSuccursale (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstAdressePP (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- EstIndéterminé (liens entre le siège, la succursale, l'établissement, l'adressePP et l'indéterminé)
- ID technique

7. Les données adresse source

- ID adresse
- contact nom
- contact prénom
- contact adresse
- rue
- numéro de rue
- numéro de logement
- case postale
- NPA suisse
- NPA étranger
- lieu
- localité
- pays
- ONRP
- STRID
- Hauskey
- coordonnée Xcoord
- coordonnée Ycoord
- EGID
- EDID

Annexe 2 à l'article 4 alinéa 2 OBDR-EE

(Etat 01.01.2021)

Art. A2-1 Inventaire des bases de données sources actives de la BDR-EE

Les bases de données sources actives exactes pour la BDR-EE sont les suivantes:

Bases de données sources actives	Bases de données sources exactes	Responsable
Le registre fédéral d'identification des entreprises (Registre IDE)	Registre IDE	Office fédéral de la statistique (OFS)
Les registres valaisans du commerce	CR-Business	Préposé au Registre du commerce: - du Bas-Valais - du Valais central - du Haut-Valais
Le registre fédéral des entreprises et établissements (REE) tenu sous l'égide de l'office fédéral en charge de la statistique	Registre des entreprises et des établissements (REE)	Office fédéral de la statistique (OFS)
Le registre cantonal des notaires	Liste excel	Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)
Le registre cantonal des avocats	Liste excel	Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)
Le registre cantonal des partenaires de la santé	Pandémie	Service de la santé publique (SSP)
Les registres communaux des contribuables	SAP	Service cantonal des

172.830-A2

personnes morales et des personnes physiques indépendants		contributions
La base de données source des personnes physiques débitrices ou créancières de l'administration cantonale	SAP	Administration cantonale des finances (ACF)
La plateforme informatique fédérale du registre du commerce ZEFIX	ZEFIX	Office fédéral du registre du commerce (OFRC)